



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2010
Français
Original : arabe

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques, mesures
à prendre dans les domaines critiques
et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration soumise par l'Union générale des femmes soudanaises, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration

L'Union générale des femmes soudanaises

La promotion et le développement des possibilités de participation des femmes en vue d'assurer l'égalité d'accès à un emploi à temps complet et à un travail décent

Introduction

1. L'Union générale des femmes soudanaises est une organisation qui s'occupe de questions économiques, sociales et politiques intéressant les femmes. Les femmes soudanaises jouent un rôle incontestable dans ces domaines, en particulier dans le secteur économique. Il est donc essentiel d'améliorer leurs chances de développement et de participation, ce qui améliorerait le niveau de vie des familles et aurait potentiellement un impact direct sur l'économie nationale.

Statut juridique de l'Union générale des femmes soudanaises

2. L'Union générale des femmes soudanaises est une organisation bénévole nationale enregistrée auprès de la Commission d'aide humanitaire et du Conseil soudanais des associations bénévoles. Le personnel et la direction de L'Union générale des femmes soudanaises sont élus au suffrage direct et libre par la base de femmes volontaires aux congrès tenus régulièrement tous les quatre ans. L'organisation est administrée par un secrétariat général dirigé par un secrétaire général et un sous-secrétaire général (y compris un assistant pour les affaires du Sud), ainsi que par 15 secrétariats spéciaux, un groupe consultatif et un conseil consultatif qui contrôle la performance. Elle possède des secrétariats dans chaque État et province, ainsi que des sections populaires sous la forme d'associations spéciales de district. Avec environ 27 000 sections et plus de cinq millions d'adhérentes, elle travaille à travers des réseaux avec les organisations de la société civile. Chaque réseau comprend 83 organisations. L'Union générale des femmes soudanaises est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU et agit conformément à la vision de la stratégie générale de l'État.

Vision

3. L'Union générale des femmes soudanaises lutte pour l'instauration d'une société où règnent la justice et l'égalité des droits et des obligations par l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes.

Mission

4. L'Union générale des femmes soudanaises est une organisation nationale volontaire de femmes qui, guidée par des valeurs et des principes profonds, cherche à renforcer l'esprit de solidarité et d'unité entre les femmes et à protéger leurs droits et acquis. Elle fait tout son possible pour améliorer et promouvoir la situation de femmes et réaliser leur autonomisation par la sensibilisation, la mobilisation, la participation et le renforcement des capacités, par le truchement de ses agences qui sont coordonnées et liées entre elles aux niveaux local, régional et international.

5. Les principaux objectifs de l'organisation sont les suivants :

- Assurer le développement social, économique et politique et l'autonomisation des femmes;
- Promouvoir le progrès et la protection des droits des femmes et accroître la représentation de celles-ci aux postes de prise de décisions;
- Réduire les taux d'analphabétisme et faire œuvre de sensibilisation en matière de religion, de culture et d'éducation;
- Développer l'environnement institutionnel et les ressources de L'Union générale des femmes soudanaises, lancer des initiatives et établir des associations de spécialistes et des guildes.

Facteurs clés de succès dans l'amélioration et le développement des possibilités de participation des femmes en vue d'assurer l'égalité d'accès à un emploi à temps complet et à un travail décent

6. Parmi les facteurs constitutionnels, législatifs et juridiques, les politiques de l'État à l'égard des femmes et les possibilités existantes on peut citer :

a) La Constitution provisoire du Soudan (2005)

- Article 12 1) : L'État établira des politiques et des stratégies en vue d'assurer la justice sociale pour toute la population du Soudan en garantissant des moyens de subsistance et des possibilités d'emploi et en promouvant l'assistance mutuelle, les efforts personnels, la coopération et les bonnes œuvres;
- Article 32 1) : l'État garantira l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de jouissance des droits civils, politiques, sociaux, culturels et économiques, y compris le droit à une rémunération égale pour un travail égal et à d'autres avantages connexes;
- Article 32 2) : l'État promouvra les droits des femmes par la discrimination positive.

b) Législation et lois

- Toute la législation du travail au Soudan est conforme à la définition du travailleur et les interprétations sont fondées sur un emploi ou un travail rémunéré en vertu d'un contrat de travail. La définition inclut tant les hommes que les femmes. Qu'elle se réfère au secteur public ou au secteur privé, cette législation ne fait aucune distinction entre les droits et les obligations des travailleurs en fonction de leur sexe; au contraire, certaines lois accordent les droits supplémentaires aux femmes conformément à ceux prévus dans les instruments internationaux;
- Certaines instruments législatifs traitent les hommes et les femmes en égaux, tandis que d'autres accordent des droits supplémentaires aux femmes. Ceux-ci incluent la Réglementation du service public de 1955, qui s'applique au secteur public et accorde des droits aux femmes enceintes et à celles qui viennent d'accoucher, aux veuves et aux femmes accompagnées.

c) Politique nationale d'autonomisation des femmes

La politique nationale d'autonomisation des femmes sert de cadre pour l'engagement gouvernemental à l'égard des femmes et de pierre angulaire pour la promotion des femmes, la réalisation du développement complet et du règlement de

toutes les questions intéressant les femmes. Elle sert aussi de guide systématique pour le développement des femmes aux niveaux national et local. Conçue pour accroître la participation des femmes et renforcer leur efficacité comme partenaires à part entière dans la réalisation d'un développement durable complet, cette politique comprend six secteurs prioritaires : santé et environnement; éducation; droits de l'homme et lois; participation politique et prise de décisions; paix et règlement des conflits; et autonomisation économique. En ce qui concerne cette dernière, le document de politique générale identifie des défis, des objectifs et des moyens en vue d'incorporer la perspective antisexiste dans les politiques et les réformes économiques générales sur la base d'une égalité juste; la fourniture aux femmes de services de santé et d'éducation complets en vue de l'intégration totale des femmes dans les activités économiques; la structuration et le contrôle de budgets équilibrés en matière de sexes; la promotion des chances pour les femmes entrepreneurs; l'amélioration des capacités de production, y compris la possibilité d'accès à la technologie, aux connaissances et aux compétences; une couverture complète en matière de sécurité sociale par le développement des capacités analytiques d'économistes à tous les niveaux et dans toutes les institutions en ce qui concerne les questions d'égalité des sexes; la fourniture de moyens de financement et de commercialisation pour les femmes, notamment les femmes pauvres et les femmes rurales; la création de possibilités de renforcement des capacités et des compétences administratives et développementales pour éliminer les restrictions imposées aux femmes; la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les politiques économiques à tous les niveaux; l'application de mesures et la formulation de politiques en matière de protection maternelle, infantile et familiale; et le renforcement du rôle des femmes dans l'élaboration de politiques et de programmes économiques.

d) Possibilités existantes

Le nombre de possibilités de financement offertes aux femmes dans le cadre du projet de microfinancement de la Banque centrale et de plusieurs autres banques commerciales a augmenté et les secrétariats spéciaux de sont actifs dans le domaine du renforcement des capacités et de la formation des femmes.

Exemples d'initiatives de l'Union générale des femmes soudanaises en matière de renforcement des capacités et d'activités pour les femmes

7. Les activités de l'Union générale des femmes soudanaises sont administrées par 15 secrétariats spéciaux au niveau national et provincial, y compris des secrétariats pour le développement économique, la formation, la planification et les projets nationaux, provinciaux et locaux, aussi bien que des associations de col blanc pour le développement économique au niveau des unités résidentielles.

8. Les secrétariats ont pour objectifs :

- D'accroître la participation des femmes dans l'activité économique, développer les capacités des femmes et impartir à celles-ci des compétences en vue d'améliorer leur situation économique;
- Former et préparer les femmes, améliorer leurs capacités et créer des possibilités de formation dans le pays et à l'étranger par le biais de diverses institutions pour étendre leur accès à un emploi et à un travail décent;
- Établir et concevoir des études de projets de l'Union générale des femmes soudanaises ciblant toute une gamme de secteurs et créer des voies étrangères

et nationales de financement pour obtenir le soutien nécessaire pour l'exécution des projets;

- Améliorer les capacités de direction des femmes sur la base de l'exécution de projets et fournir une base de données pour prévoir les besoins des femmes dans les principaux secteurs de développement dans tous les gouvernorats.

Principaux projets

Projet de portefeuille des femmes

9. Un certain nombre de banques, d'institutions financières et de partenariats, d'organismes de financement et d'organisations bénévoles contribuent au portefeuille. Cette source de financement est exclusivement réservée aux femmes et offre des moyens substantiels qui peuvent être en nature, en espèces, ou sous la forme de production et d'autres services, assortis de termes de financement favorables que les femmes peuvent aisément accepter et respecter. Des conseils économiques sont aussi offerts, conjointement avec des études de faisabilité et une formation aux compétences et à l'amélioration de la performance.

10. Le portefeuille est destiné à aider les femmes chefs de famille, soutiens de famille ou entrepreneurs, ainsi que les groupes vulnérables de femmes, les associations, les groupes productifs privés, les veuves, les divorcées, les femmes migrantes et les femmes dont les époux ne peuvent travailler. La mise en œuvre du portefeuille a commencé en 2000 et est toujours en cours. Plus de 9 713 femmes en ont bénéficié.

Prix de l'innovation pour les femmes rurales

11. L'idée d'un prix est survenue après la participation de M^{me} Fatima Khalid, l'épouse du Président de la République et la présidente honoraire de l'Union générale des femmes soudanaises, au Sommet des Premières Dames sur la promotion économique des femmes rurales, tenu à Genève en 1992. Le Sommet réunissait 70 femmes de président qui ont cherché à promouvoir le développement des femmes rurales dans le tiers monde en parrainant des programmes en faveur de ces femmes dans leurs pays d'origine. L'idée s'est concrétisée sous la forme d'un prix en espèces distingué pour lequel les femmes rurales novatrices rivaliseraient et a été mise en pratique pour la première fois en 1999. Bien reçu par les femmes rurales, ce prix a été offert à une échelle de plus en plus complète et plus large, de sorte que le sixième de ces prix a été décerné en 2006. En 2008, le secrétariat a convoqué une conférence nationale sur les questions intéressant les femmes rurales, qui a formulé des recommandations importantes au sujet de l'autonomisation des femmes rurales sur tous les fronts, y compris par la formation, la fourniture de fonds et des mécanismes de financement souples.

Microprêts sans intérêt pour combattre la pauvreté parmi les femmes

12. Ce projet fait intervenir des fonds autorenouvelables accordés sous la forme de petits projets et essentiellement fournis par le Bureau de la Zakat de l'Union générale des femmes soudanaises. Les fonds sont accordés à des familles pauvres et les sommes concernées sont conjointement négociées entre l'organisation et la Banque d'épargne et de développement social. L'organisation exécute le projet en choisissant les femmes bénéficiaires et en concluant tous les arrangements nécessaires avec la Banque, laquelle réalise l'opération de financement

conformément aux règlements et aux règles convenues par les trois partenaires. La même structure d'exécution est utilisée pour le deuxième portefeuille faisant intervenir des fonds autorenouvelables (microfinancement) pour les femmes appauvries. Les fonds sont attribués sous la forme de prêts sans intérêt reçus directement de l'organisation tous les six mois. Le montant total est remboursé au terme des six mois et les fonds sont réutilisés une seconde, troisième et quatrième fois, ce qui signifie qu'ils s'autorenouvellent quatre fois en deux ans.

Fonds autorenouvelable visant à améliorer la situation de femmes vendant du thé et des aliments

13. C'est un projet mené à bien par l'Union générale des femmes soudanaises pour les femmes du secteur non structuré et fait intervenir des fonds autorenouvelables pour les femmes qui vendent du thé et des aliments. Le financement est fourni sous la forme de matériel et d'autres moyens de production. Le projet a été d'abord exécuté dans le gouvernorat de Khartoum en 2004, avec 250 femmes bénéficiaires. Après une étude d'impact du projet, cette idée a été étendue d'autres gouvernorats, y compris ceux de la mer Rouge et de Qadaref, avant de s'étendre finalement au reste du pays.

Centre régional de formation des femmes

14. Un centre régional de formation des femmes – le premier du genre – été établi pour fournir aux femmes des services spécialisés de formation et dispenser des cours de formation aux niveaux régional et local. Une assistance technique spécialisée a été sollicitée auprès du Centre international de formation (Bureau régional pour l'Afrique) de l'Organisation internationale du Travail et un bureau constitutif a été mis en place pour le Centre. Divers stages de formation externes et internes sont organisés pour développer les capacités de direction des femmes aux niveaux national et provincial, y compris des stages à l'étranger. Des programmes de soutien institutionnel d'institutions financières telles que la Banque islamique de développement sont aussi mis en œuvre à des fins de formation.

15. Parmi les défis et difficultés, on peut citer :

- Le besoin de soutien logistique et matériel pour garantir que l'organisation est mieux équipée pour s'acquitter de ses fonctions;
- La nécessité de disposer de ressources pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui promouvront l'accès des femmes à l'emploi;
- L'accroissement des possibilités de formation à la budgétisation tenant compte des sexospécificités;
- La formation de personnel féminin dans les zones rurales et urbaines; et
- L'accroissement du nombre de possibilités de formation à la préparation de projets et à la commercialisation pour les femmes bénéficiaires et les superviseurs de travail.

16. Eu égard au fait que les femmes travaillent surtout par nécessité, l'emploi des femmes n'a pas jusqu'ici contribué à l'enrichissement de leur personnalité et à l'amélioration de leur statut social. Pour les femmes, l'emploi est toujours ardu et produit seulement un revenu maigre qui est généralement contrôlé et utilisé par les hommes.

17. L'Union générale des femmes soudanaises tient à formuler, entre autres, les recommandations suivantes :

Les gouvernements devraient :

- Éliminer la discrimination entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'emploi et consacrer l'attention à l'établissement d'une base de données sur l'emploi des femmes et la formation et à l'instauration de l'égalité des chances;
 - Développer les moyens sociaux destinés à aider les femmes qui travaillent à remplir leur rôle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur domicile;
 - Opérationnaliser le rôle des organisations non gouvernementales dans la promotion des travailleuses;
 - Fournir une protection juridique et des garanties sociales.
-